

DÉCRET N° 2021 – 548 DU 27 OCTOBRE 2021
portant affectation d'un domaine aux Nations-Unies et ses
Institutions spécialisées.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 octobre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Il est affecté aux Nations Unies et ses institutions spécialisées, pour abriter ses installations, l'immeuble de contenance un (01) hectare, portion du lot 529 du lotissement de Cotonou sis à Zongo-Nima, dont les coordonnées géodésiques se présentent comme suit :

Coordonnées : WGS 84 31N		
Bornes	X	Y
B1	437353.60	702368.42
B2	437355.64	702315.86
B3	437175.28	702311.46
B4	437174.24	702344.81
B5	437200.96	702362.85

Article 2

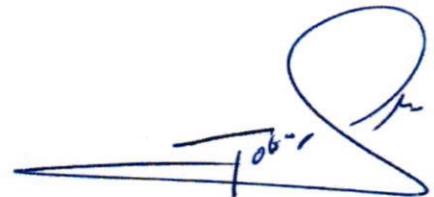
Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Bénin.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures. Il sera publié au Journal officiel.

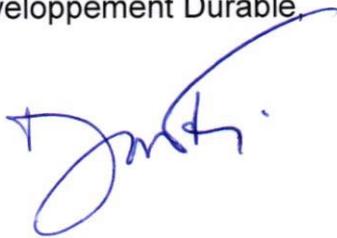
Fait à Cotonou, le 27 octobre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MCVDD 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; JORB 1.